



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

L'EUROPE CONFIRME LA FIN DU BRACONNAGE DES BRUANTS ORTOLANS

SUITE AUX ENGAGEMENTS DE LA FRANCE

Depuis trop longtemps, les gouvernements français successifs avaient laissé perdurer le braconnage du bruant ortolan dans le département des Landes. Il aura fallu plus d'une décennie de combat à la LPO, retournant chaque année sur les sites de piégeage, portant plainte systématiquement, interpellant les pouvoirs publics, apportant les éléments scientifiques, juridiques et techniques, pour obtenir ce résultat. L'été dernier, le Ministre de la transition écologique et solidaire Nicolas Hulot annonçait la fin de ces pratiques délictueuses.

Au terme de cette période habituelle de piégeage, la LPO peut effectivement témoigner d'une absence de braconnage massif des bruants ortolan dans le département des Landes en 2017 et ce pour la première fois depuis qu'elle contrôle les sites.

La LPO salue le travail des parquets qui ont sanctionné les délits malgré des tensions locales très fortes.

Pour Allain Bougrain Dubourg, "A l'heure où 15 000 scientifiques alertent sur le déclin pathétique de la biodiversité, le respect des lois la protégeant apparaît comme l'élémentaire priorité".

La LPO restera néanmoins vigilante : dès l'année prochaine, elle procédera aux contrôles et repérages habituels dès la fin août. Si l'Etat français devait relâcher son attention, c'est toute la crédibilité de son engagement qui serait remise en cause devant la Commission Européenne.

Le communiqué de la Commission : http://europa.eu/rapid/press-release_MEX-17-4652_en.htm